

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 33

Artikel: Causerie d'un baigneur
Autor: L.C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182863>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que, d'année en année, il y a moins d'étrangers chez nous; ils savent que les touristes prennent d'autres directions, et ils entrevoient avec terreur le moment où la Suisse, délaissée, sera abandonnée à ses propres ressources.

Tel est le funeste résultat auquel aboutiront, sans aucun doute, les agissements de certains industriels suisses; résultat funeste pour tous, car tous, négociants, fabricants, instituteurs, etc., etc., verront, grâce à l'avarice insatiable de quelques-uns, tarir la source de leurs revenus, et les innocents payeront pour les coupables.

J. B.

(À suivre.)

Lausanne, 12 août 1874.

Monsieur le rédacteur,

Savez-vous, Monsieur, que toute la corporation des artistes du cuir capillaire, et surtout les héros de la fête intercantonale des maîtres coiffeurs de Genève, ont juré de se venger de vos taquineries!

Mais aussi, pourquoi allez-vous leur dire, dans votre numéro du 8 courant, qu'il n'est pas nécessaire de toucher la cible et que l'effet des détonations suffit? La plupart des membres de ce corps de métier n'a pu digérer cela. Qu'y a-t-il de surprenant de voir manier le vetterli par un coiffeur? cette arme serait-elle déplacée entre leurs mains?... Est-ce une raison, parce que nous sommes perruquiers, de ne pas profiter de l'occasion de nous familiariser avec l'engin que le Département militaire nous a confié pour la défense de la patrie, cas échéant?

Faites attention, Monsieur le rédacteur, car d'après les rumeurs qui circulent, un vilain tour pourrait vous être joué. Les uns demandent tout simplement une réparation par les armes, par ces armes de guerre avec lesquelles ils ont remporté le second prix au tir de Genève. D'autres veulent attendre l'occasion de vous faire passer un mauvais quart d'heure en vous dotant d'une série de petites coupures qui vous donneront l'air d'un *peau rouge* fortement tatoué.

Voilà, Monsieur, à quoi vous vous exposez.

En homme peu sanguinaire, et quoique professant un amour sans égal pour ce terrible outil appelé le rasoir, je n'ai pu m'empêcher de porter à votre connaissance le double danger que vous courez, d'être fusillé par les uns et tatoué par les autres.

Agréez, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

Un artiste capillaire.

Cet ultimatum des coiffeurs nous fait mal jusque dans les cheveux!.... Et dire qu'il nous faudra subir le tatouage; car si nous voulions nous raser nous-même, nous courrions la chance de commettre de plus grands ravages encore.

Quant au duel, s'il faut en venir là, nous nous réservons le choix des armes. Nous voulons rester sur

le terrain..... où nous nous sommes placé dans le débat, c'est-à-dire sur le terrain de la coiffure et de la barbe. En conséquence, nous choisissons le fer à friser, froid ou chaud, peu nous importe. Sur ce, attendons les événements.

Coumeint quiet on hommo malheureux ein tràovè adé ion onco pllie malheureux.

François-Luvi medzivè on bocon dé pan et dé toma à la pinta, à la fin dé sa dzornà.

— Que diabblié tè preind-te dé soupà dinsé à l'hôtet? l'ai dese s'nami Djan qu'eintravè po bâirè onna misérabllia.

— Ah! câise tè, mon pourro Djannet! ne pu pas teni à l'hotò avoué noutra bordzàize. Ne sé pas que diabllio l'a, mâ pas fotu de vivrè ein pé, et iâmo mi medzi on bocon sein ètrè adé ronna. Se t'avâi ohïu sta né! assebin yé fotu lo camp sein soupà. Vâi-tou! crayo bin qu'on a prâi on bocon d'au diabllio po fèrè ma fenna!

— Ah! pourro ami! reponde Djan, ein l'ein ta-peint su l'épaula, à quoui lo dis-tou? mâ tot parâi, te mè fa onco einvia, ca po la meinna dé fenna, lè bin pi; crayo qu'on ein a prâi on bocon po fèrè lo diabllio.

Causerie d'un baigneur.

Un Anglais se plaignait dernièrement, dans le *Tagblatt* de Lucerne, que les étrangers qui visitent la Suisse pour apprendre à connaître le pays et ses habitants, ne voient que des sommeliers en frac noir, à la chevelure artistement arrangée, et des hôtels ressemblant à des palais qui, loin d'augmenter les jouissances qu'offre une belle nature, produisent l'effet contraire. Ce luxe, et à sa suite les hauts prix, peuvent avoir été provoqués par les étrangers, mais ne sont pas recherchés par eux.

Il n'y a pas rien que les Anglais à qui cette exhibition de fracs noirs et de cheveux pommadés agace les nerfs. Pour tous les gens à mœurs simples et à ressources limitées, ils devront bientôt renoncer tout à fait à visiter leur propre pays. Il est aujourd'hui parfaitement impossible de calculer, même approximativement, le coût d'une course de quelques jours aux travers de la Suisse.

Si vous voulez vous passer la faim dans un hôtel, on vous sert d'abord des sommeliers, et, naturellement, plus il y en a, plus cela coûte, à tel point qu'on se demande parfois, en voyant la note, si le maître d'hôtel n'a pas multiplié le dû par le nombre des fracs noirs qui étaient dans la salle à manger.

Dans certains hôtels, bien tenus d'ailleurs, on a des traditions, je veux dire des principes desquels on ne s'écarte jamais.

J'adore les gens à principes, à condition qu'ils respectent celui du *tien* et du *mien*.

Une dame arrive dans un hôtel où elle devait s'arrêter quelques heures et demande une chambre pour faire sa toilette avant le dîner.

Après le dîner, au moment de partir, on lui remet sa note, ainsi conçue :

Un dîner	Fr. 4 »
Une chambre . . .	» 3 »
Bougie	» 75
Service	» 1 »

Total. . . . Fr. 8 75

Là-dessus la dame se récrie et dit au maître d'hôtel :

— Combien faites-vous payer une chambre où l'on couche ?

— Trois francs, Madame ! qu'on y couche ou qu'on n'y couche pas : c'est un principe.

— Passe encore pour la chambre, mais la bougie ?

— La bougie, Madame, est inséparable de la chambre : c'est un principe. D'ailleurs, il vous était loisible de vous en servir.

Ne trouvant rien à répondre à des principes aussi positifs, la dame paye..... et prit note.

Il y a d'autres moyens plus innocents pourtant d'attenter à votre portemonnaie.

Désirez-vous faire l'ascension de la moindre colline ? Quelque facile qu'en soit l'accès, ne craignez pas qu'on vous indique le chemin qu'il vous faut prendre pour y arriver. On vous persuadera qu'il serait dangereux pour vous de vous y aventurer sans guide.

Par respect pour votre peau, vous vous rendez aux discours spécieux d'un maître d'hôtel ou de son aide de camp, et arrivé au sommet désiré, vous vous apercevrez — mais un peu tard — que la sollicitude qu'on semblait vous prodiguer s'adressait à votre bourse.

Passons aux cascades.

Au premier abord, si vous lisez nos codes, vous y verrez à peu près partout que les cours d'eau sont du *domaine public*.

Théorie que tout cela.

Dans les zones où on « fait l'étranger », tout ce qui est cascade ou qui peut décentement porter ce nom sert à battre monnaie.

On aménage les chemins qui y conduisent, on met des garde-fous, des galeries, et, à toutes les issues, de grands écriteaux indiquant la merveille, qui dès lors n'est plus du domaine public. Un *cascadeur* est chargé de vous la faire admirer à tant le cachet. Tout ce que vous comprenez au boniment du brave homme, débité avec force politesses, c'est que la cascade provient de ce qu'il y a une différence de niveau entre la source et l'embouchure de la rivière.

A toutes les règles il y a des exceptions. C'est dire que si, dans beaucoup de localités, votre seule désignation « d'étranger » fait qu'on vous saigne à blanc, il en est dont les prix sont demeurés abordables.

Louèche-les-Bains est de ce nombre.

Aux prix relativement modiques de la pension, point d'adjonctions ruineuses, point de ces chiffres cruels qui vous font prendre l'humanité en horreur ou en pitié.

Les montagnes, les cascades, et jusqu'aux échelles d'Albinen, sont à la disposition gratuite de tout le monde.

Les hôtels y sont bien tenus, sans luxe inutile ; la table y est bonne, et il y a peu de fracs noirs.

De temps en temps, on jouit à Louèche-les-Bains d'un magnifique spectacle gratuit : l'orage.

Au milieu de ces rochers immenses, l'effet des éclairs et du tonnerre est vraiment saisissant.

Par exemple, Dieu vous garde, dans ces moments-là, d'entrer en correspondance télégraphique avec un ami.

M. H. L., profitant de la faculté octroyée, dès le 1^{er} juin dernier, par l'administration des télégraphes, avait loué l'appareil de Louèche pour un quart d'heure, afin de s'entretenir avec son ami D. à Genève.

C'était la première fois qu'une pareille correspondance était demandée soit à Genève, soit à Louèche.

La dépêche de communication avait été lancée, et les deux amis étaient à leur poste.

M. H. L., une grande page de notes à la main, était près de l'appareil avec le télégraphiste. Aux premiers coups de ce dernier sur le bouton, la foudre tombe sur le fil, et le choc renverse télégraphiste et expéditeur sur des malles qui se trouvaient dans le bureau.

Naturellement M. H. L. ne demanda pas la continuation d'une aussi étrange correspondance. Tout meurtri et les mains noires comme un soldat qui vient de faire le coup de feu, il rentra à l'hôtel, jurant ses grands dieux que jamais la Confédération ne lui avait fait passer un aussi mauvais quart d'heure.

Inutile de dire que la représentation fut gratuite. Thermes de Lessus, 12 août 1874.

L. C.

Ce matin, nous écrit un abonné, je rencontre le facteur qui dessert mon quartier, attablé à la porte d'une pinte où il buvait une *goutte* consolatrice. Il avait déposé à ses pieds son lourd fardeau et paraissait éreinté.

— Eh bien ! mon brave ? lui dis-je.

— Eh bien ! monsieur, vous voyez : la *lettre* tue, et l'esprit vivifie !

On lit dans un journal de Zurich :

« Vendredi, par un violent orage, un Anglais s'est hasardé à faire une promenade sur le lac. Il y a toute apparence que ce malheureux s'est noyé, car aujourd'hui on retirait son cadavre de l'eau, près de Wollishofen. »

L. MONNET.